



Le Code de Conduite de Shambhala

Ce Code de conduite s'applique à quiconque participe à une activité associée à Shambhala, quelle qu'elle soit, en présence ou en ligne, et quel que soit le lieu où elle se déroule.

PRATIQUES DE BONNE CONDUITE

1. Traitez tout le monde avec respect et agissez pour le bien-être de tous. Soyez respectueux des lois et comportez-vous avec décence. Soyez honnêtes dans vos relations. Évitez de blesser qui que ce soit.
2. Pratiquez des disciplines qui sont bénéfiques pour vous et pour les autres. Assumez la responsabilité de votre état d'esprit.
3. Soyez authentiques, curieux et honnêtes. Soyez à l'écoute des autres. Ne manipulez pas ni ne calomniez les autres. Faites part de vos limites ou de votre disponibilité pour apporter votre aide avec douceur et intelligence.
4. Souciez-vous du bien-être de chacun. Ayez envers tous une attitude généreuse et attentionnée, sans préjugés. Repérez l'agression ou l'intimidation autour de vous et coupez-y court.
5. Soyez particulièrement attentionnés et respectueux dans les relations intimes, où on se confie sur ses vulnérabilités.
6. Apprenez les uns des autres. Soutenez-vous réciproquement en exprimant de l'intérêt et de l'amitié. Œuvrez ensemble pour préserver une communauté saine et ouverte, et cultiver une bonne société humaine.
7. Faites part de vos commentaires et opinions avec bienveillance et honnêteté. Gardez l'esprit ouvert quand vous recevez le feedback des autres.
8. Soyez fidèles à votre inspiration. Partagez votre point de vue et vos talents avec la communauté et appréciez ceux des autres. Prenez-y du plaisir. N'ayez pas peur de prendre des risques.
9. Faites le ménage après votre passage. Assumez la responsabilité de vos propres décisions, de votre communication et de vos actes. Admettez vos erreurs et tirez-en les leçons.
10. Soyez décents et dignes de confiance. Ne tergivez pas face à vos obligations. N'acceptez des autres que ce qui vous est librement offert.
11. Soyez respectueux et responsables dans l'utilisation des ressources communes. Traitez les ressources et biens de Shambhala avec intégrité, intelligence et transparence.
12. Ne consommez que ce dont vous avez besoin. Respectez la planète et tous ses habitants.
13. Ayez conscience des effets potentiellement négatifs de l'alcool et des drogues sur les comportements et contribuez à maintenir l'harmonie et la dignité dans l'environnement social.
14. Reconnaissez que toute position de pouvoir ou d'autorité est un privilège qui confère la responsabilité de servir humblement le bien-être d'autrui.
15. Respectez vos vœux et vos engagements envers la pratique et l'étude avec vos compagnons de pratique. Maintenez une relation active avec un instructeur de méditation ou quelqu'un qui vous aide à réfléchir sur votre chemin.
16. Rendez les enseignements et la communauté accessibles à tous, en repérant les obstacles à la participation et en les réduisant. Favorisez un environnement libre de toute forme de discrimination.
17. Respectez le processus d'apprentissage de la vie, les enseignants de toutes les traditions de sagesse et tous ceux qui sont en quête de sagesse.

PROTÉGER L'ESPACE VITAL DE CHACUN

Les mauvaises conduites peuvent être très dommageables à la qualité de la vie en communauté, avoir des conséquences graves pour nous comme pour les autres, et peuvent même tomber sous le coup de la loi. Tous les membres de Shambhala, sympathisants, ou autres personnes qui se considèrent comme faisant partie de la communauté Shambhala, doivent s'abstenir des inconduites décrites ci-dessous, à tout moment. Afin de préserver l'espace de chacun, les comportements suivants sont considérés comme des inconduites :

1. Le harcèlement, l'intimidation, les agressions verbales, les comportements violents ou physiquement agressifs.
2. La discrimination envers un individu ou un groupe selon le genre (réel ou perçu comme tel), l'identité ou l'expression d'un genre, l'orientation sexuelle, la race, le groupe ethnique, le statut socio-économique, l'âge, le pays d'origine, la nationalité, le statut de citoyeneté, la langue maternelle, l'apparence physique, les capacités physiques, mentales ou perceptives, les croyances religieuses, les convictions politiques ou le niveau de pratique (cf. : Politique en matière de Diversité, Inclusivité et Non-discrimination).
3. Les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel (cf. : Politique de gestion des inconduites sexuelles).
4. L'activité sexuelle dans le contexte de quelle qu'activité que ce soit associée à Shambhala entre une personne âgée de 18 ans ou plus et une personne âgée de moins de 18 ans est prohibée quels que soient les critères locaux de l'âge de la majorité ou du consentement. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut pas être une excuse (cf. : Politique de Protection des Enfants).
5. Forcer une personne ou la manipuler afin de :
 - 5.1 mettre en danger ses limites légales, éthiques ou personnelles ;
 - 5.2 la faire consentir à une relation sexuelle non librement consentie; ou
 - 5.3 l'obliger à offrir des cadeaux ou des faveurs personnelles sans qu'elle y ait librement consenti.
6. Prendre l'initiative d'une relation intime ou y consentir avec quiconque, dans le contexte d'une relation entre instructeur de méditation et instructee. (cf. : Politique sur la conduite des personnes en position d'autorité).
7. Dans le contexte spécifique d'un programme, d'un cours, ou d'une rencontre associés à Shambhala, le fait qu'une personne en position d'autorité prenne l'initiative d'une relation intime ou y consente avec quiconque qui serait participant ou staff du programme et soumis à cette autorité dans ce contexte précis. Cette interdiction s'applique également au staff Shambhala sur le lieu où se déroule le programme, le cours ou la rencontre. (cf. : Politique sur la conduite des personnes en position d'autorité).
8. Le détournement ou le vol de biens ou de ressources de Shambhala.

Toute personne peut signaler un problème ou une inconduite, et elle recevra toute notre attention et notre soutien dans sa démarche. Le signalement de problèmes et les plaintes nous aideront à grandir sans crainte en tant que communauté. *Si les notions de ce qui est une bonne conduite et ce qui constitue une inconduite ne sont pas claires pour vous, demandez le Code de Conduite de Shambhala ou téléchargez-le. Les détails des procédures de signalement sont disponibles sur le www.code-of-conduct.shambhala.org.*

Approuvé : le 12 juillet 2020.

Date d'entrée en vigueur : le Jour Shambhala 2021.

Date de révision : le Jour Shambhala 2022.

Approuvé par : le Conseil d'administration de Shambhala.

Scannez ici le code QR pour accéder au Hub du Code de Conduite Shambhala

